



## *Municipalité de Notre-Dame-du-Laus*

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe de la MUNICIPALITÉ,  
QUE**

Il y aura séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, le mardi 22 décembre 2015 à 19 h au bureau municipal, 66, rue Principale à Notre-Dame du Laus.

Lors de cette séance, le Conseil adoptera les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'exercice financier 2016.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront, exclusivement, sur le budget (article 956 C.M.)

**DONNÉ** à Notre-Dame du Laus ce quatrième jour de décembre deux mille quinze.

Gisèle Lauzon  
Sec.-trés. adj./dir. gén. adj.

---